

Décision n°: GB/ASM/AG/2024/750

Contrat de prestation de spectacle avec Rémy Marvely Magic

Lézards d'été 2024

DECISION

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1er Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre des Lézards d'été 2024,

> Marie-Christine ROBERT 1^{er} Adjoint délégué aux Affaires Culturelles et à la Communication

DECIDONS:

Article 1: la passation d'un contrat de prestation de spectacle avec Rémy Marvely Magic, située 477 route du Vieux Four, apt. 10 - 24590 Saint Genies, SIRET: 534 467 451 00025, dans le cadre de la programmation des Lézards d'été 2024.

Article 2 : Ce contrat est passé pour une représentation d'un spectacle de magie en lien avec les JO, précédé d'un temps d'atelier d'1h, le dimanche 28 juillet 2024 après-midi, dans le Parc du Château Royal.

Article 3: Conformément au contrat, la ville versera la somme de 1 150 € sur présentation d'une facture après service fait sur la plateforme Chorus pro, à laquelle s'ajouteront les frais de collation pour 1 personne.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

> Fait à Senlis, le 1 9 1111 2024

Cette décision a été,

1 9 JUIL. 2024

Recue en Ss-Préfecture le :

1 9 JUIL. 2024

Notifiée à l'intéressé le :

Publiée sur le site Internet de la collectivité : 19 JUIL. 2024